Monsieur le Président de la Métropole de Lyon,

Monsieur le Maire de Lyon,

Madame la Première Présidente de la cour d'Appel de Lyon,

Madame le Procureur général près la cour d'Appel de Lyon,

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et vice-Bâtonniers,

Mes chers Confrères,

Madame, Monsieur,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je reviens dans ces lieux où, il y a trente ans exactement, je suivais les cours du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats, dans cette « Maison des avocats », du quartier Saint Jean, avant de prêter serment en fin d'année devant la cour d'Appel.

Et c'est grâce à l'impulsion, devrais-je dire, l'énergie, de Monsieur le Bâtonnier Paul BOUCHET, au projet « un peu fou » qui avait germé dans son esprit fécond et jamais rassasié, que des générations d'avocats, jusqu'en 2004, ont étudié, travaillé, échangé, consulté, réfléchi, au profit de la profession et du justiciable.

Après plus d'un siècle de présence au sein du palais de justice, et après s'être inspiré de l'exemple de Barcelone, où les avocats s'enorgueillissaient, sous le joug franquiste, de ce que disaient-ils « Même la Guardia Civil ne pénètre pas dans la Maison des avocats », les avocats lyonnais décidaient de créer en 1975 une première « Maison du Barreau » en France.

Mais en 1979, après une concertation collective et participative, il était décidé d'acquérir, au 60 de la rue Saint Jean, cet hôtel de type Renaissance avec ses 12 arcades toscanes en trois galeries superposées, ayant appartenu à une lignée de juristes lyonnais, les CROPPET de SAINT ROMAN, avant d'être aménagé en appartements, puis en hôtel « borgne » cette fois, et enfin en squatte, dans un état de délabrement quasi irrécupérable.

Quelques mois plus tard, le 1er janvier 1980, Paul BOUCHET devenait Bâtonnier du Barreau de Lyon et imaginait de vider cet immeuble de tonnes de gravats grâce à la participation de 70 à 80 avocats qui pendant plusieurs mois, dans une ambiance amicale, festive - en un mot confraternelle - se sont réunis chaque samedi, pioches, pelles et brouettes à la main, sans oublier quelques bonnes bouteilles.

C'était un modèle qu'il avait déjà expérimenté quelques années plus tôt, dans un autre de ses projets de rénovation, celui du Château de Goutelas dans le Forez, où avocats, paysans, ouvriers, artistes et intellectuels ont joint leurs forces pour créer un lieu de réflexion, de culture, de rencontres, qui continue aujourd'hui à irradier la région de l'esprit de Paul BOUCHET.

De sa rénovation jusqu'en 2004, cette demeure qui est derrière nous a été celle des avocats lyonnais, et oserais-je dire, dans le cœur des Robes Noires : elle reste la « Maison des avocats », même si, du fait de l'attractivité croissante du Barreau, il a dû quitter ce lieu devenu trop étroit.

Je me dois d'ailleurs de remercier le Musée du Cinéma et de la Miniature, qui a pu le reprendre et lui offrir cette nouvelle vie culturelle conforme à l'esprit de Paul BOUCHET.

Mais il serait dommage de limiter l'œuvre de Paul BOUCHET à ses réalisations aussi immobilières que surtout sociétales.

Car après avoir transmis à son Barreau son dynamisme et son esprit d'ouverture, qui l'aura changé à jamais, le Bâtonnier Paul BOUCHET a poursuivi son œuvre de Justice.

Après avoir présidé la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, quelques années avant son ami, Monsieur le Premier Président Pierre TRUCHE, que nous venons de célébrer, il a travaillé comme conseiller d'Etat à la réforme complète de l'Aide judiciaire, ayant donné lieu à la loi du 10 juillet 1991.

En rappelant l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme, selon lequel : « Les hommes naissent libres et égaux en droit », Paul BOUCHET indiquait, je cite :

« La société qui se veut de progrès doit avoir comme objectif prioritaire de permettre à ses citoyens et plus généralement à ceux qui vivent sur son sol, de connaître leurs droits et de pouvoir les exercer ».

Et c'est tout l'esprit de l'Accès au droit qui est ici résumé. D'une aide judiciaire, la loi a institué un système plus large d'aide juridique et d'accès au droit.

Cette réforme est toujours en application et je veux remercier ici ses nombreux acteurs, que ce soit le CDAD présidé par Monsieur le Président du Tribunal judiciaire, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Ville de Lyon et d'autres villes de la Métropole, les associations, sans oublier les quelques 500 avocats et avocates qui, chaque jour, donnent de leur temps et de leur énergie, et dont je peux le dire, Paul BOUCHET serait fier.

Il fallait être humaniste,

Il fallait être altruiste,

Il fallait être clairvoyant,

Il fallait être combattant,

Pour mettre en place autant de petites révolutions.

Toutes ces qualités dont a fait preuve Monsieur le Bâtonnier Paul BOUCHET resteront inscrites dans ce lieu qu'il a transformé, et le Barreau en est fier.

Je vous remercie.